



# SOCIETE ANONYME BELGE DE CONSTRUCTIONS AERONAUTIQUES

Chaussée de Haecht 1470 B-1130 BRUXELLES  
Haachtsesteenweg 1470 B-1130 BRUSSEL

ETABLISSEMENTS A BRUXELLES ET A CHARLEROI  
VESTIGINGEN TE BRUSSEL EN TE CHARLEROI

## Direction Générale

n/Réf. : D01/2019

☎ (32) (0)2/729.55.20

«Title» «FirstName» «LastName»

«Address»

«Address1»

«PostalCode» «City»

## RECOMMANDE

Bruxelles, le 3 mai 2019

«M»,

En votre qualité d'actionnaire de la société, vous êtes invité à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **jeudi 6 juin 2019 à 14h30** au siège social 1470, chaussée de Haecht à 1130 Bruxelles, avec l'ordre du jour suivant :

1. Prise de connaissance et discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire relatif (I) aux comptes annuels de SABCA SA et (II) aux comptes consolidés relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.
2. Prise de connaissance et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018.  
Proposition de décision : *"L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018."*
3. Approbation du rapport de rémunération.  
Proposition de décision : *"L'Assemblée Générale approuve le rapport de rémunération relatif à l'exercice social de 2018. Ce rapport de rémunération constitue une section spécifique de la déclaration de gouvernement d'entreprise reproduite dans le rapport annuel."*
4. Décharge aux administrateurs.  
Proposition de décision: *"L'Assemblée Générale donne décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social qui s'est clôturé le 31 décembre 2018."*
5. Décharge au commissaire.  
Proposition de décision : *"L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social qui s'est clôturé le 31 décembre 2018."*
6. Administrateurs – Démissions et nominations  
Le Conseil a pris acte de la démission de leur mandat d'administrateur de Monsieur Geert WIJNANDS et de Madame Janna De ZE UW (usage Janine TUMMERS) à partir du 4 mars 2019.

Suite à la démission de Madame Janine TUMMERS, le Conseil d'Administration du 24 avril 2019 a procédé à la nomination provisoire comme administratrice, avec effet immédiat, de Madame Ms. José HOUIS (usage José SULZER), Chief Investment Officer du Groupe Industriel Marcel Dassault, pour un terme s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires à tenir en 2020 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration propose de procéder à sa nomination définitive comme suit :

Proposition de décision: « *Suite à la nomination provisoire par le Conseil d'Administration le 24 avril 2019, l'Assemblée Générale procède à la nomination définitive comme administratrice, avec effet immédiat, de Madame Ms. José HOUIS (usage José SULZER), Chief Investment Officer du Groupe Industriel Marcel Dassault, demeurant en France à 6 avenue de Friedland, 75008 Paris, pour un terme s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires à tenir en 2020 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019.*

*Le mandat d'administratrice sera rémunéré par un montant de 17.600,00 € par an. »*

## 7. Divers

-----  
Nous joignons à la présente une procuration.

Suite aux modifications apportées à l'article 533 du Code des Sociétés par la Loi du 20 décembre 2010, nous attirons votre attention sur les informations reprises ci-dessous.

Comme détenteur d'une ou plusieurs action(s) nominative(s), nous vous rappelons que vous devez informer la Société au plus tard le vendredi 31 mai 2019 de votre intention de participer à l'assemblée générale ordinaire et du nombre d'actions avec lesquelles vous souhaitez prendre part au vote.

Les différentes modalités pour en informer la Société sont reprises ci-dessous sous le titre "Enregistrement".

## INFORMATIONS

### INSCRIPTION DE SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

Un ou plusieurs actionnaires qui possèdent, ensemble, au moins 3% du capital social de la société, peuvent requérir l'inscription de sujets à l'ordre du jour ainsi que déposer des propositions de décision concernant les sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Les actionnaires doivent faire parvenir leur demande à SABCA SA, à l'attention du Service Juridique, chaussée de Haecht 1470 à 1130 Bruxelles (fax: +32 (0)2 705 34 03) (email: [shareholders.meeting@sabca.be](mailto:shareholders.meeting@sabca.be)), au plus tard le mardi 15 mai 2019. La demande doit être accompagnée :

- 1) de la preuve de la possession de la proportion exigée du capital social
- 2) le texte des sujets à traiter et les propositions de décision y afférentes ou le texte des propositions de décision à porter à l'ordre du jour, et
- 3) une adresse postale ou e-mail pour l'envoi de l'accusé de réception de la demande.

Le cas échéant, la société publiera un ordre du jour complété, ce au plus tard le mercredi 22 mai 2019.

## QUESTIONS ECRITES

Chaque actionnaire qui remplit les formalités mentionnées ci-dessous en vue de participer à l'assemblée, peut soumettre des questions aux administrateurs ou au commissaire concernant le rapport annuel ou les sujets à l'ordre du jour. Ces questions peuvent être posées oralement pendant la réunion ou être transmises, au plus tard le vendredi 31 mai 2019 par courrier ou par fax (+32 (0)2 705 34 03) adressé à SABCA SA, Service Juridique, chaussée de Haecht 1470 à 1130 Bruxelles, ou par e-mail ([shareholders.meeting@sabca.be](mailto:shareholders.meeting@sabca.be)).

## ENREGISTREMENT

Seules les personnes qui, à la date d'enregistrement (jeudi 23 mai 2019 à vingt-quatre (24:00) heures), sont actionnaires, ont le droit de participer à l'assemblée générale et de prendre part au vote.

Les propriétaires d'ACTIONS DEMATERIALISEES doivent, au plus tard à la date d'enregistrement, faire enregistrer les actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote, par le biais d'une inscription de leurs actions sur le compte d'un teneur de compte agréé. Chaque actionnaire doit demander au teneur de compte agréé une attestation certifiant le nombre d'actions inscrites à son nom à la date d'enregistrement, et doit fournir cette attestation à la banque BNP PARIBAS FORTIS au plus tard le vendredi 31 mai 2019 pendant les heures de bureau.

Les détenteurs d'ACTIONS DEMATERIALISEES et d'ACTIONS NOMINATIVES doivent informer la société au plus tard le vendredi 31 mai 2019, par courrier ou par fax (+32 (0)2 705 34 03) adressé à SABCA SA, Service Juridique, chaussée de Haecht 1470 à 1130 Bruxelles, ou par e-mail ([shareholders.meeting@sabca.be](mailto:shareholders.meeting@sabca.be)), de leur intention de prendre part à l'assemblée et avec combien d'actions ils souhaitent prendre part au vote.

En vue d'assurer un traitement optimal des formalités de participation, les actionnaires sont priés de se présenter, le jour de l'assemblée générale, à l'enregistrement au moins 15 minutes avant le commencement de l'assemblée.

## PROCURATION

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent faire usage du formulaire de procuration que la société tient à disposition, à son siège social et via son site internet [www.sabca.be](http://www.sabca.be). D'autres procurations ne seront pas acceptées.

Les procurations conjointes, les procurations accordées par substitution et les procurations qui sont accordées par des institutions financières, trusts, gestionnaires de fonds ou teneurs de compte pour le compte de plusieurs actionnaires doivent être accompagnées d'une liste mentionnant l'identité de chacun des actionnaires concernés, l'identité du mandataire et, pour chaque actionnaire, le nombre d'actions avec lesquelles il sera pris part au vote.

Une copie de la procuration doit parvenir à la société au plus tard le vendredi 31 mai 2019 pendant les heures de bureau, par courrier ou fax (+32 (0)2 705 34 03) adressé à SABCA SA, Service Juridique, chaussée de Haecht 1470 à 1130 Bruxelles, ou par e-mail en format pdf ([shareholders.meeting@sabca.be](mailto:shareholders.meeting@sabca.be)). Les procurations originales doivent être déposées au siège social de la société (à l'attention du Service Juridique), chaussée de Haecht 1470 à 1130 Bruxelles, au plus tard avant le début de l'assemblée générale.



## **RAPPORT ANNUEL 2018**

Le rapport annuel 2018 (en néerlandais, français et anglais) ainsi que les autres informations prévues à l'article 533bis, §1, 5° du Code des sociétés peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège social de la société ou consultés sur le site internet [www.sabca.be](http://www.sabca.be).

Veillez croire, «M», à l'assurance de notre considération distinguée

Dirk LAMBERMONT  
Secrétaire du Conseil d'Administration

Annexes : 1